

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 février 2013**

Décision n° **B-2013-3925**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Aménagement de la rue Garibaldi - Marché n° 8 : plantations - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 février 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 12 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Besson (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Bernard R.), Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 février 2013**Décision n° B-2013-3925**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Aménagement de la rue Garibaldi - Marché n° 8 : plantations - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de plantations relatif à l'aménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3°.

Par délibération n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008, le réaménagement de la rue Garibaldi, tronçon Lafayette-Bouchut, a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 dans le cadre de la politique publique : garder le cap développement économique - réaliser de grands projets structurants - poursuivre la transformation du territoire par les grands projets urbains.

Par délibérations n° 2009-0504 du 9 février 2009 et n° 2009-0907 du 28 septembre 2009 pour les études pour la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre et n° 2012-2717 du 13 février 2012 pour les travaux, le Conseil de communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant total de 30 000 000 € TTC.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de plantations concernant l'aménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 21 décembre 2012, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Tarvel pour un montant de 852 884,50 € HT, soit 1 020 049,86 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de plantations pour l'aménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3° et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Tarvel pour un montant de 852 884,50 € HT, soit 1 020 049,86 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1896, le 13 février 2012 pour la somme de 30 000 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal pour un montant de 1 020 048,86 € TTC - compte 2121 - fonctions 822 et 4581 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 février 2013.